

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2026-2027

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [X](#)

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2026
ISBN : 978-2-555-04271-1 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Juin 2026

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services offerts aux personnes handicapées, s'adresser à :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca/fr/institut/centre-dinformation-et-de-documentation

Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante :
statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2026-2027.pdf.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2026-2027*, [En ligne], Québec, L'Institut, 21 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2026-2027.pdf].

Ce document est disponible en médias adaptés. Pour en faire la demande, veuillez communiquer avec le Centre d'information et de documentation au cid@stat.gouv.qc.ca ou à l'un des numéros suivants : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090.

Mot du statisticien en chef

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E20.1), l'Institut de la statistique du Québec dépose son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2026-2027.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche visant à promouvoir l'équité, l'Institut réitère son engagement à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et à déterminer les mesures à prendre pour les réduire. Le plan d'action présente le bilan des réalisations de la dernière année ainsi que les mesures retenues pour l'exercice 2026-2027. L'Institut a invité des membres du personnel ayant un handicap à se prononcer dans le cadre des travaux de mise à jour du plan.

Cette année, les travaux du comité consultatif de l'Institut ont permis à l'organisation de renforcer son plan d'action et de faire progresser les mesures en lien avec la mission de l'Institut. Toutes les mesures mises en place par l'Institut témoignent de sa volonté de faciliter l'accès à ses produits et services pour l'ensemble de la population et d'assurer à son personnel un environnement de travail inclusif. Les indicateurs retenus permettent également de faire un meilleur suivi des différentes réalisations.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission, l'Institut est fier de pouvoir continuer à contribuer au développement des connaissances sur l'incapacité, en produisant et en diffusant des informations statistiques à ce sujet.

Le statisticien en chef,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line extending to the right.

Marc Sirois

Table des matières

	Mot du statisticien en chef	4
1	Portrait de l'Institut de la statistique du Québec	6
	Mission	6
2	Groupe de travail responsable du plan d'action	7
	Comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	7
3	Consultation des personnes handicapées	8
4	Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité	9
	Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité en 2025-2026	10
	Travaux en cours ou à venir	10
5	Reddition de comptes	11
	Mesures d'accommodement	11
	Plaintes	11
6	Bilan des réalisations en 2025-2026	12
7	Mesures retenues pour 2026-2027	17

Portrait de l'Institut de la statistique du Québec

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué en avril 1999 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011). Au 31 mars 2026, il comptait 452 membres dans son personnel régulier ou occasionnel, dont 109 intervieweurs et intervieweuses. Au cours de la période 2025-2026, 67 enquêtes ont été réalisées en tout ou en partie, et plus de 238 000 personnes ont répondu aux questionnaires de l'Institut. De ses travaux découlent un nombre important de publications et d'informations statistiques sur des thèmes variés¹.

Les locaux de l'Institut sont situés aux endroits suivants :

- 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 5T4
- 1200, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3B 4J8

Six centres d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sont également accessibles à Québec, à Montréal et à Sherbrooke.

Mission

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) est l'organisme public responsable de fournir des informations statistiques fiables, objectives et pertinentes sur la société québécoise.

L'ISQ produit des informations statistiques à partir de données d'enquêtes et de données administratives issues des secteurs public et privé, qui touchent une grande variété de domaines des sphères sociale et économique de la société québécoise.

Il assure également la communication, à des fins de recherche, de renseignements détenus par des organismes publics à des chercheuses et chercheurs liés à un organisme public.

1. Pour un portrait complet des informations statistiques produites et diffusées par l'Institut, consulter le rapport annuel à l'adresse : statistique.quebec.ca/fr/institut/notre-organisation/acces-information/documents-d-interet-public.

Groupe de travail responsable du plan d'action

La Direction des ressources humaines est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du présent plan d'action. La directrice des ressources humaines de l'Institut agit à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées. Elle est appuyée par la responsable du plan d'action et par un comité consultatif.

Comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

L'Institut a mis sur pied un comité consultatif à l'interne afin de favoriser les échanges et, ultimement, de mieux cerner les obstacles et de définir les mesures correctrices à prendre. Le comité favorise l'implication des personnes présentant un handicap ; il est composé de huit personnes, dont une en situation de handicap, et représente chacune des unités suivantes :

- la Direction des ressources financières et matérielles (DRFM) ;
- la Direction des ressources humaines (DRH) ;
- la Direction de la méthodologie (DM) ;
- la Direction des technologies de l'information (DTI) ;
- la Direction de la gestion de la collecte (DGC) ;
- la Direction des enquêtes de santé (DES) ;
- la Direction de la diffusion et des communications (DDC).

Le statisticien en chef de l'Institut a approuvé et adopté le plan d'action annuel le 15 juin 2026.

Consultation des personnes handicapées

Comme l'Institut tient à promouvoir la pleine participation de toutes les personnes, il a consulté des membres du personnel ayant un handicap lors de l'élaboration du plan d'action de cette année.

À tout moment, il est possible d'adresser des commentaires ou des suggestions aux personnes responsables du plan d'action.

Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité

Étant l'organisme gouvernemental qui a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur tous les aspects de la société québécoise, l'Institut couvre de nombreux domaines, dont la santé et le bien-être des personnes. Dans ce contexte, l'Institut peut être appelé à produire et à diffuser des données relatives à l'incapacité, qu'elles soient issues d'enquêtes réalisées par l'ISQ ou par Statistique Canada, qui mène de manière périodique une enquête sur ce sujet. L'incapacité réfère à toute personne qui présente une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Dans les études réalisées par l'ISQ sur la santé, mais aussi sur d'autres sujets connexes, la mesure de l'incapacité peut être parfois intégrée en tant que variable de croisement. En diffusant ces informations, l'Institut contribue, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité, au bénéfice des intervenantes et intervenants spécialisés en cette matière et, ultimement, des personnes handicapées au Québec.

Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité en 2025-2026

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est un partenaire de longue date de l'Institut en matière de production statistique concernant la situation des personnes vivant avec une incapacité au Québec. C'est ainsi que dans son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023, l'ISQ s'est engagé à mettre sur pied un groupe de travail avec l'OPHQ afin de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer des questions pouvant identifier la population vivant avec des incapacités au Québec. Au cours des années qui ont suivi, une ou plusieurs questions visant à identifier les personnes vivant avec des incapacités ont été intégrées dans quatre enquêtes menées par l'ISQ. De plus, l'Institut a aussi signé une entente avec l'OPHQ pour produire un Compendium de données tirées de *l'Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) 2022 de Statistique Canada.

Sur le site de l'ISQ, une vitrine présentant des statistiques sur l'égalité entre les hommes et les femmes comprend une section entièrement consacrée aux données concernant les personnes ayant une incapacité. Cette [section](#) couvre plusieurs thèmes, notamment l'éducation, les revenus et la rémunération, la conciliation familletravailétudesvie privée, la violence, le pouvoir et la démographie.

Travaux en cours ou à venir

Au cours de l'année 2026-2027, l'Institut vise à poursuivre les travaux du groupe de travail conjoint ISQ-OPHQ pour faire le bilan des collectes terminées et dresser un portrait des questions qu'utilise Statistique Canada dans la série de *l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes* pour mesurer l'incapacité.

Reddition de comptes

La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place au sein de l'Administration toutes les conditions qui permettent aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. C'est en raison de l'existence de cette politique que l'Institut rend compte dans son plan d'action des mesures d'accommodement dont il s'est doté pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services ainsi que du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public.

L'Institut a réalisé en 2025-2026 une consultation des membres de son personnel ayant une incapacité afin d'avoir une meilleure compréhension de leur réalité et de mieux connaître les mesures pouvant faciliter leur intégration.

Mesures d'accommodement

L'Institut offre, à la demande d'une personne ayant une incapacité, des mesures d'accommodement afin d'assurer un service de qualité et un accès aux documents. Au cours de l'exercice financier 2025-2026, la DDC n'a reçu aucune demande d'accommodement.

Plaintes

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, aucune plainte relativement à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* n'a été transmise.

Bilan des réalisations en 2025-2026

Axe 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2025-2026	Responsables
1. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	1.1 Mesurer le taux de représentativité des personnes handicapées.	Taux de représentativité des personnes handicapées	Réalisé 1,25 % pour le personnel régulier et 1,97 % pour le personnel occasionnel.	DRH
	1.2 Procéder à l'évaluation des besoins et adapter les mesures d'accompagnement lors de l'embauche d'une personne handicapée.	Nombre d'évaluations des besoins et d'adaptations des mesures d'accompagnement	Réalisé Aucune embauche n'a nécessité de démarche d'évaluation et d'adaptation des mesures d'accompagnement.	
	1.3 Accompagner les gestionnaires et leur donner des outils au besoin lors de l'embauche d'une personne handicapée.	Nombre de gestionnaires accompagné(e)s	Réalisé 100 % des gestionnaires Aucun accompagnement n'a été requis.	
	1.4 Consulter les membres du personnel ayant une incapacité afin d'avoir une meilleure compréhension de leur réalité et de mieux connaître les mesures pouvant faciliter leur intégration.	Taux de participation à la consultation	Réalisé 42 % du personnel visé par la consultation quinquennale a participé. Prochain exercice : 2030-2031	DRH SGAJ

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2024-2025	Responsables
2. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées. .	2.1 Veiller à ce que les membres du personnel ayant déclaré un handicap et leur gestionnaire connaissent les mesures d'urgence adaptées.	Sensibilisation du personnel visé aux mesures d'urgence adaptées	Réalisé En continu	DRFM
3. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	3.1 Intégrer les nouvelles solutions informatiques répondant aux standards d'accessibilité. L'Institut utilise actuellement les logiciels suivants : <ul style="list-style-type: none"> Des modules d'extension (plug-in) pour les navigateurs Chrome et Firefox, qui permettent de vérifier l'accessibilité des sites Web de l'Institut; Le logiciel de création de graphiques interactifs Highcharts, qui comprend un module d'accessibilité intégré. 	Nombre de nouveaux développements réalisés	Réalisé Il n'y a pas eu de nouveau développement réalisé cette année. Néanmoins, pour toutes ses nouvelles diffusions, l'Institut applique, autant que possible, les bonnes pratiques en matière d'accessibilité, notamment l'insertion de versions textuelles sous les images informationnelles et de textes alternatifs descriptifs dans les métadonnées des fichiers images informatives, l'ajout de tableaux de données ou de liens vers les tableaux sous les images des graphiques, et l'intégration de sous-titres pour les vidéos.	DTI DDC
	3.2 Offrir, sur demande, la conversion dans un format accessible pour les productions statistiques publiées en format PDF. Les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut sont généralement téléchargeables en format Excel sur la même page Web.	Nombre et nature des demandes de conversion traitées au CID	Réalisé Il n'y a eu aucune demande de conversion adressée au CID.	DDC

Suite à la page 14

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2024-2025	Responsables
4. L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	4.1 Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Nature des projets d'aménagement réalisés selon les normes d'accessibilité	Réalisé 100 % des projets ont été réalisés selon les normes d'accessibilité.	DRFM
5. La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	5.1 Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables de l'Institut.	Pourcentage d'achats effectués selon une approche inclusive	Réalisé 100 % des achats ont été réalisés selon une approche inclusive Par exemple : achats de tables électriques, de fauteuils, de bras articulés pour écrans et de supports pour ordinateurs portables permettant un ajustement personnalisé des postes non assignés.	
	5.2 Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Pourcentage des appels d'offres tenant compte de critères d'accessibilité	Réalisé 100 % des appels d'offres ont tenu compte de critères d'accessibilité.	
6. La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	6.1 Fournir l'accès à des modes de collecte adaptés aux personnes répondantes. L'Institut porte une attention particulière aux besoins des personnes répondantes ayant un handicap. Deux modes de collecte (questionnaires Web et téléphonique) sont presque toujours offerts d'emblée.	Nombre de signalements et de suivis réalisés	Réalisé Aucun signalement n'a été fait.	DGC

Axe 3 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultat 2025-2026	Responsables
7. L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	7.1 Offrir de la formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées au personnel nouvellement en poste qui offre un service aux citoyens et citoyennes (services à la recherche [CADRISQ et conseillers et conseillères], personnel intervieweur, téléphonistes, préposés et préposées aux renseignements, etc.).	Nombre et nature des formations offertes au personnel visé	Réalisé Le personnel visé a visionné les capsules d'autoformation : <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> se trouvant sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).	DDC
8. Niveau de connaissance du personnel de l'Institut à propos de la réalité vécue par les personnes handicapées.	8.1 Sensibiliser les membres du personnel à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Nombre et nature des activités de sensibilisation et de promotion effectuées	Deux manchettes intranet ont été diffusées : le 1 ^{er} juin 2025, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées ; le 3 décembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.	SGAJ
	8.2 Publier une nouvelle sur le site intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Date de publication	Réalisé 3 juillet 2025	
	8.3 Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et tenir, au besoin, des rencontres avec le comité consultatif.	Nombre de rencontres du comité consultatif	Réalisé Une rencontre du comité consultatif a eu lieu le 17 mars 2026.	

Axe 4 – Mission de l'Institut de la statistique

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2025-2026	Responsables
9. Difficulté à obtenir des données statistiques sur la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec.	9.1 Tenir des rencontres du comité de travail dont l'objectif est de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer dans les enquêtes de santé des questions pouvant identifier ce sous-groupe de la population, notamment pour faire le lien avec les spécialistes de l'OPHQ.	Tenir une rencontre avec le comité de travail pour analyser les données recueillies avec les différents questionnaires Dégager des recommandations pour poursuivre l'expérimentation des questions sur les incapacités dans de futures enquêtes	Réalisé Une ressource professionnelle a été dégagée pour faire l'analyse des données tirées des enquêtes dans lesquelles la mesure sur l'incapacité a été introduite. Des recommandations ont été présentées à l'OPHQ.	DES DM
	9.2 Faire un bilan des mesures utilisées par Statistique Canada dans l' <i>Enquête sur la santé des collectivités</i> canadiennes en ce qui concerne les personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec.	Produire un document synthèse et le présenter à l'OPHQ pour poursuivre les discussions	Réalisé Un bilan des travaux a été présenté aux responsables de l'OPHQ le 25 février 2026.	DES
	9.3 Livrer un compendium de données pour le Québec tiré de la dernière édition de l' <i>Enquête canadienne sur l'Incapacité</i> (2022) menée par Statistique Canada.	Date de livraison du compendium	Réalisé Le compendium a été livré le 11 juin 2025.	DES

Mesures retenues pour 2026-2027

Axe 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
1. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	1.1 Mesurer le taux de représentativité des personnes handicapées.	Taux de représentativité des personnes handicapées	31 mars 2027	DRH
	1.2 Procéder à l'évaluation des besoins et adapter les mesures d'accompagnement lors de l'embauche d'une personne handicapée.	Nombre d'évaluations des besoins et d'adaptations des mesures d'accompagnement	31 mars 2027	
	1.3 Accompagner les gestionnaires et leur donner des outils au besoin, lors de l'embauche d'une personne handicapée.	Nombre de gestionnaires accompagnés	31 mars 2027	
	1.4 Consulter les membres du personnel ayant une incapacité afin d'avoir une meilleure compréhension de leur réalité et de mieux connaître les mesures pouvant faciliter leur intégration.	Taux de participation à la consultation	Quinquennale Dernier exercice : 2025-2026 Prochain exercice : 2030-2031	
	1.5 Consulter l'ensemble du personnel afin d'évaluer le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.	Nombre de réponses à la consultation	31 mars 2027	
2. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées.	2.1 Veiller à ce que les membres du personnel ayant un handicap et leur gestionnaire connaissent les mesures d'urgence adaptées.	Nombre et nature des actions de sensibilisation effectuées auprès du personnel visé par les mesures d'urgence adaptées.	31 mars 2027	DRFM

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
3. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	3.1 Intégrer les nouvelles solutions informatiques répondant aux normes d'accessibilité. L'Institut utilise actuellement les logiciels suivants : Des modules d'extension (plug-in) pour les navigateurs Chrome et Firefox, qui permettent de vérifier l'accessibilité des sites Web de l'Institut ; Le logiciel de création de graphiques interactifs Highcharts, qui comprend un module d'accessibilité intégré.	Nombre et nature des développements réalisés à l'interne	31 mars 2027	DTI DDC
	3.2 Offrir, sur demande, la conversion dans un format accessible pour les productions statistiques publiées en format PDF. Les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut sont généralement téléchargeables en format Excel sur la même page Web.	Nombre et nature des demandes de conversion traitées au CID	31 mars 2027	
4. L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	4.1 Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Nature des projets d'aménagement réalisés selon les normes d'accessibilité	31 mars 2027	DRFM
5. La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	5.1 Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables de l'Institut.	Pourcentage d'achats effectués selon une approche inclusive	31 mars 2027	
	5.2 Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Pourcentage des appels d'offres tenant compte de critères d'accessibilité	31 mars 2027	
6. La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	6.1 Fournir l'accès à des modes de collecte adaptés aux personnes répondantes. L'Institut porte une attention particulière aux besoins des personnes répondantes ayant un handicap. Deux modes de collecte (questionnaires Web et téléphonique) sont presque toujours offerts d'emblée.	Nombre de signalements et de suivis réalisés	31 mars 2027	DGC

Axe 3 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
7. L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	7.1 Offrir de la formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées au personnel nouvellement en poste qui offre un service aux citoyens et citoyennes (services à la recherche [CADRISQ et conseillers et conseillères]), personnel intervieweur, téléphonistes, préposés et préposées aux renseignements, etc.).	Nombre et nature des formations offertes au personnel visé	31 mars 2027	DRH
8. Niveau de connaissance du personnel de l'Institut à propos de la réalité vécue par les personnes handicapées.	8.1 Sensibiliser les membres du personnel à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Nombre et nature des activités de sensibilisation et de promotion effectuées	31 mars 2027	DRH
	8.2 Publier une nouvelle sur le site intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Date de publication	Dans les 15 jours suivant la parution du plan	
	8.3 Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et tenir, au besoin, des rencontres avec le comité consultatif.	Nombre de rencontres du comité consultatif	31 mars 2027	

Axe 4 – Mission de l'Institut de la statistique

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
9. Difficulté à obtenir des données statistiques sur la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec.	9.1 Planifier l'utilisation de la mesure de l'incapacité recommandée par l'Institut à la suite des travaux réalisés dans les dernières enquêtes de santé.	Insérer la question de l'incapacité dans les enquêtes de santé menées par l'ISQ pour lesquelles cette mesure est pertinente	31 mars 2027	DES DM
	9.2 Rédiger un rapport présentant les résultats des différentes enquêtes de santé de l'Institut dans lesquelles on a utilisé des mesures de l'incapacité.	Présenter les résultats du rapport à l'OPHQ	31 mars 2027	DES
	9.3 Poursuivre l'offre de soutien envers l'OPHQ en lien avec l'utilisation du compendium de données tirées de <i>l'Enquête canadienne sur l'incapacité</i> menée par Statistique Canada et obtenues par l'Institut via le Système de données à distance en temps réel (ADTR).	Nombre de réponses aux requêtes de l'OPHQ	31 mars 2027	DES

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca